

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatorze mars, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 14 mars 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-03-20 / 11

Budget Général de la commune : affectation du résultat 2024

Madame le Maire propose à l'Assemblée, après approbation du compte administratif, d'affecter le résultat de l'exercice 2024.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 992 241,17 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 6 008 959,30 €

L'excédent d'exploitation s'élève à 1 016 718,13 €, l'excédent cumulé à la clôture étant de 2 411 071,12 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 2 560 781,63 € et 103 701,70 € en reste à réaliser.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1 686 741,38 € et 71 555,00 € en reste à réaliser.

Le déficit sur l'exercice s'élève à 874 040,25 €, le déficit à la clôture étant de 511 929,20 € et le déficit des restes à réaliser étant de 32 146,70 €.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec une voix contre (Cyrille ROLLIN), cinq abstentions [André BROUSSE, (pouvoir de Alain DELASSAT), Gérard VIOLLE (pouvoir de Samuel LEBEAUX), Stéphanie SERIEIX] et 20 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	20	5	1

AFFECTE comme suit au budget primitif 2025 le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 de 2 411 071,12 € :

Fonctionnement-recette (résultat de fonctionnement reporté 002) : 1 061 071,12 €

Investissement-recette (excédents de fonctionnement capitalisés 1068) : 1 350 000,00 €

CHARGE Madame le Maire ainsi que le Receveur municipal de l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 20 mars 2025



Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **31 MARS 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1